Éducation comparée / nouvelle série, n°10, pp 79 -105

Eléments méthodologiques et éthiques pour étudier les violences de genre en milieu scolaire en Afrique

Marie-Dominique de Suremain[1]
Experte genre et développement

Quand la littérature aborde la question des violences à l'école dans la littérature en France ou en Afrique, les violences dont elle fait état sont majoritairement les agressions physiques et verbales que subissent les enseignants, de la part des élèves ou parfois des parents. Ce sont donc principalement des violences qui affectent l'autorité et la place de l'enseignant ou de l'école dans la société. Les violences entre élèves, dans ou autour de l'école, surtout dans les quartiers « sensibles », en lien avec des problématiques telles que la drogue, le racket, les bagarres entre bandes, perturbent également la « bonne marche » de l'école, dont la fonction intégratrice et de promotion sociale est remise en question. On oublie souvent que ces comportements sont différenciés en termes de genre et que si le cumul des oppressions (pauvreté, discriminations raciales ou sociales) expliquaient les violences, les jeunes femmes pauvres et issues des migrations devraient être les plus violentes et les plus visibles. Or ce n'est pas le cas, les violences qu'elles subissent ou qu'elles agissent ne sont pas les plus visibles, ni les plus dénoncées, voire les plus dérangeantes pour la société. Dans cet article, nous nous pencherons donc sur les violences « de genre », pour mieux en comprendre les mécanismes et signaler les obstacles et les difficultés rencontrées quand on veut mieux les connaitre, pour mieux les combattre.

[1] Ancienne déléguée nationale de la Fédération Nationale Solidarité Femmes, experte genre, développement et violences (Enda Europe, Maturescence, Psytel).

Les violences de genre trouvent leurs racines dans les inégalités entre femmes et hommes et contribuent à leur tour à les maintenir. Elles marquent l'expérience scolaire de nombreuses petites filles ou jeunes filles, et sont arrivées récemment dans l'agenda public. Cette évolution résulte d'un double changement.

D'une part les mouvements féministes ou féminins qui luttent contre les violences envers les femmes se sont préoccupés d'abord - et durant trente ans- de protéger, soigner, défendre les droits des femmes adultes victimes de violences afin de leur permettre d'en sortir et de reconstruire leur vie. Le plaidoyer pour faire reconnaitre l'importance et surtout la persistance des violences -notamment conjugales- dans les sociétés où les droits des femmes avaient pourtant fortement évolué, a abouti progressivement à des enquêtes nationales afin de mesurer la prévalence des violences, ses formes, et fonder des politiques publiques sur des données objectives[2]. Les enquêtes ont concerné en général les femmes ou les jeunes femmes majeures. Ainsi l'enquête ENVEFF menée en France par exemple en 2000, a-t-elle été réalisée auprès de 7000 femmes de 20 à 59 ans, ayant vécu en couple l'année précédente. Elle a permis d'établir que la prévalence des violences conjugales était en moyenne de 10%, ce taux étant de 50% plus fort parmi les 20-24 ans, ce qui a beaucoup interrogé les spécialistes. En effet on aurait pu penser que les plus jeunes bénéficiaient de l'évolution des mentalités et donc subissaient moins que leurs aînées. L'hypothèse que les violences s'installent très tôt dans la vie des femmes notamment dès les premières étapes de la vie de couple ou de la vie reproductive a surgi, en concordance avec l'expérience d'accompagnement des associations d'aide aux femmes

2 Maryse Jaspard et Stéphanie Condon (dir), Nommer et compter les violences envers les femmes en Europe, enjeux scientifiques et politiques, actes du colloque scientifique européen IDUP-INED-CARHRV, La Sorbonne 26 septembre 2005. Edition INED novembre 2007, 190 pages.

victimes de violences. Ces constats ont renforcé l'évolution des interventions vers la prévention des violences, par la sensibilisation des jeunes, garçons et filles, avant leur engagement dans une vie de couple. L'école a alors été identifiée comme un espace privilégié de diagnostic et d'intervention sur ces questions, et la question de la mesure des violences de genre à l'école, a commencé à émerger. Une enquête a en ce sens été commandée en 2006 par le premier Observatoire départemental sur les violences envers les femmes de Seine Saint Denis, sur les comportements sexistes et violents, auprès de jeunes filles de 18 à 21 ans, montrant des taux de prévalence très élevés. Dans ce département cosmopolite et constitué de quartiers populaires peuplés de migrant-es, la question a été posée de savoir si la situation révélée était liée à la pauvreté et aux migrations, ou simplement au courage de ses promoteurs de lever le voile sur une situation commune, mais faisant l'objet d'un déni ou d'un tabou dans d'autres territoires.

Ce basculement des enquêtes envers les adultes vers des enquêtes envers les jeunes qui s'est produit au milieu des années 2000 en France, est en train de se produire en Afrique, ce qui peut se comprendre comme un partage de préoccupations tant du point de vue de la connaissance que de l'urgence des interventions.

Du point de vue des études sur l'école, c'est la lente « percolation » de la question du genre, comme question transversale à toutes les questions sociales, au développement humain, économique, politique, au nord comme au sud, qui a fait progresser peu à peu, la recherche et l'action autour des violences de genre, même si cette « transversalisation » se fait encore de façon irrégulière ou timide.

En effet, c'est à partir d'une objectivation des disparités d'éducation entre filles et garçons, comme obstacles structurels à l'atteinte de la

scolarisation universelle à horizon 2015 (Objectif 2 du Millénaire) que la question des violences a émergé.

Il faut reconnaitre que si les efforts d'extension de la scolarisation ont été fortement soutenus en Afrique dans la dernière décade et que les écarts ont été fortement réduits globalement au niveau de l'école primaire, les disparités régionales restent très visibles, et en particulier les régions rurales ou isolées connaissent des faibles taux de scolarisation des filles. L'Initiative « Fast track » partenariat mondial destiné à une mise en œuvre accélérée de l'Education pour Tous signale en effet que les jeunes filles sont les premières exclues du système scolaire. Human Right Watch évalue que sur les 130 millions de jeunes exclues du système scolaire, 70% sont des filles[3].

De plus, les différences de scolarisation entre garçons et filles s'accentuent au fur et à mesure des passages vers le secondaire intermédiaire et supérieur, une assez rupture nette se produisant à l'adolescence. À cet âge charnière, le destin des filles se scinde en deux, entre celles qui sont orientées vers le mariage et la vie domestique et celles qui pourront poursuivre davantage leurs études. Mariages et grossesses précoces, agressions sexuelles, inadaptation des équipements scolaires notamment des toilettes, viols sur le chemin de l'école, commencent à être identifiés comme des facteurs d'exclusion scolaire, au-delà de l'assignation aux tâches ménagères, ou de la réticence à donner une éducation et un métier aux filles.

Le lien entre les discriminations et violences dans la famille, dans la société et à l'école s'inscrit dans un « continuum ». L'approche sociologique des violences de genre permet de ne plus les identifier comme « inhérentes à la nature humaine », et de ne pas non plus les voir comme relevant de l'histoire psychologique des individus ; les

3 Références citées dans la brochure d'Equilibres & Populations Les jeunes filles en situation de vulnérabilité, une population invisible dans la politique de développement française, page 17, Paris Mars 2012.

violences de genre sont reconnues comme un des moyens qui permet d'imposer aux femmes la hiérarchie sociale entre femmes et hommes. Les formes et intensités varient cependant selon le contexte et selon l'évolution des rapports sociaux, d'où la nécessité de données sociologiques quantifiées et d'une compréhension fine des mécanismes de violences qui expliquent la déscolarisation, afin de mieux orienter les politiques publique ou les interventions curatives et préventives.

Or, si nommer et compter les violences de genre subies par des adultes, présente de nombreuses difficultés méthodologiques et éthiques, qui peuvent aller jusqu'au déni ou au rejet des résultats, le faire auprès de jeunes ou d'enfants présente de nouveaux défis, que cet article s'efforcera de cerner. Nous nous inspirerons d'une part d'études menées en France avec des femmes adultes et des jeunes et d'autre part d'une expérience de recherche-action en cours au Sénégal.

Les violences de genre sont universelles, dans la mesure où la hiérarchie sociale entre hommes et femmes l'est encore partout dans le monde. Mais elles ont nettement reculé là où les droits des femmes –et des enfants- ont avancé. Elles n'ont toutefois pas disparu totalement dans ces contextes socio-culturels, loin de là. Il est donc pertinent de prendre en compte les acquis des enquêtes et observatoires là où le droit a avancé, car le terrain a été en partie déblayé et il est possible de cerner des difficultés et les pièges persistants, afin de les prendre en compte et mettre en place des méthodes plus fiables et éthiquement bien cadrées en Afrique, notamment là où une grande marge de progression est souhaitable dans le droit et dans les pratiques, mais selon des cheminements propres.

Lever un tabou

Parler des violences de genre, les mesurer, les démontrer, c'est toujours lever un tabou et risquer le scandale. La persistance des violences s'explique par le fait que si officiellement l'agresseur est stigmatisé, dans la pratique et dans la culture (toutes les cultures), c'est la victime qui porte la honte et l'opprobre social. Les violences de genre ne sont pas une transgression de l'ordre social comme peut l'être le vol ou l'homicide (quoique certains homicides soient aussi traités avec clémence, voire excusés). Elles sont la face cachée d'un ordre social et c'est donc quand la victime parle qu'elle dérange et qu'elle est rejetée, afin de protéger l'ordre social, qui est un ordre social patriarcal. Les associations de protection des victimes de viol ont dénoncé depuis longtemps le fait que ces crimes se produisent principalement sur des filles jeunes et que les auteurs ont majoritairement des hommes de l'entourage familial censé les protéger. Les viols qui se produisent dans les espaces publics sombres ou mal éclairés, sont une minorité, bien qu'ils soient les plus médiatisés. Dans de nombreuses sociétés, les petites filles ou jeunes filles violées par leur entourage sont cachées, rejetées, car souillées et objets de honte et de répulsion pour leurs propres parents. Impossible désormais de les marier, personne n'en voudra, sauf éventuellement son violeur. Dans de nombreux pays (et en France notamment, dans un passé encore proche) le mariage avec le violeur efface la « faute » commise. La blessure de la femme violée ne compte pas, c'est l'honneur de la famille qui est sauf. Un reportage d'Envoyé spécial diffusé le 11 avril 2013 sur France 2 illustre le dilemme que vivent encore beaucoup de familles au Maroc, où cette loi existe encore[4].

4 "Le suicide d'Amina Filali, seize ans, quelques mois après son mariage avec celui qui l'avait violée, fait réfléchir le Maroc. Il y a un an, un débat sur la législation donnait bon espoir de faire évoluer le statut des femmes. Qu'en est-il aujourd'hui ?"

https://www.youtube.com/watch?v=4i1iR...

Le tabou protège l'ordre familial, il protège aussi l'autorité dans l'école, l'image de l'école, l'image de l'institution, l'image des éducateurs, qui sont censés protéger les enfants qu'ils éduquent. Leur image est un capital plus important à conserver que l'intégrité physique et psychique des enfants, en particulier des filles.

Par ailleurs l'autorité des adultes envers les enfants étant naturalisée, comme l'exprime le proverbe « qui aime bien châtie bien », les victimes ne sont pas forcément conscientes de l'anormalité de ce qu'elles subissent. En fait, tant que la norme sociale n'a pas réellement changé, ce qui se passe n'est pas considéré collectivement, et socialement comme « anormal ». Ce n'est que lorsque les punitions corporelles cessent d'être considérées comme un moyen éducatif pour dresser les enfants, que l'on peut commencer à appeler « violence envers un enfant » un coup, une claque, un tirage d'oreille appuyé, quelques bons coups de règle sur le bout des doigts, une journée debout au coin sans bouger avec un livre sur la tête, une heure agenouillé sur une règle métallique, un tour des classes à quatre pattes avec un bonnet d'âne sur la tête et le cahier tâché d'encre épinglé dans le dos pour que chaque groupe d'enfant fasse en chœur « hou les cornes !!! »….qui étaient des punitions communes dans les années 50 en France et peuvent exister encore dans bien des endroits de la planète. Punitions que les éducateurs appliquaient « pour le bien des enfants », que les enfants devaient accepter et que les parents ne contestaient pas. Elles sont devenues inacceptables dans certaines sociétés, avec des degrés très divers, les châtiments corporels à l'école étant par exemple moins rejetés en Grande Bretagne, plus aux États-Unis qu'en France, pour ne prendre que des exemples du nord, qui montrent qu'on ne doit pas opposer systématiquement les pays dits du nord aux pays dits du sud.

On ne peut donc enquêter sur les violences envers les enfants et a fortiori sur les violences à connotation sexuelles ou sexistes, sans savoir qu'on touche un tabou social qui a sa logique propre, celle de cacher des discriminations (justement ce qu'il faut changer), on ne peut donc les aborder comme n'importe quel phénomène social sans prendre des précautions particulières notamment à l'égard des victimes. Il est par conséquent peu pertinent d'employer directement le mot « violences », tant que la société elle-même n'a pas changé son échelle de valeur et ses références. Et tant que la question de l'autorité, de l'ordre moral ou de l'ordre social, ou plutôt de la peur de remettre en cause l'ordre moral ou l'ordre social existant, prime sur l'intégrité et l'intérêt des enfants. Spécialement l'intégrité des petites ou des jeunes filles.

Témoignage d'Esther, professionnelle des questions de genre et éducation au LARES, ONG du Bénin, dans un forum de discussion sur les violences de genre en milieu scolaire: « *nous avons expérimenté une démarche de dénonciation des cas de violences faites aux filles dans notre programme à travers des boîtes à suggestion dans les collèges. C'est vrai que cette démarche a permis aux enfants filles comme garçons de libérer la parole, nous permettant ainsi d'apprécier l'ampleur du phénomène dans nos collèges mais aussi de pouvoir accompagner les victimes. Mais cet outils a pour inconvénients que dès que les enseignants ont perçu la portée de cet outil sur leur "QUIETUDE", dans certains collèges nous avons assisté à des menaces à l'endroit des enfants dans les collèges, les poussant à ne plus dénoncer au risque de subir la colère des enseignants… qui se dénote à travers le bic rouge sur les copies* ».

Pour faire parler les victimes, partir des faits et assurer la confidentialité

Toutes les enquêtes sur les violences sont critiquées, on dit que c'est excessif, qu'on a gonflé les chiffres, qu'on a confondu des justes corrections ou des simples conflits avec des violences, que les jeunes filles tombent amoureuses ou "tentent" leurs enseignants, qu'on sape l'autorité, etc....

Il est donc important que le protocole soit rigoureux et les méthodes transparentes, pour pouvoir en défendre les résultats, surtout s'ils sont supérieurs à ce que chaque société est prête à entendre.
Les contours de ces enquêtes, les méthodologies (téléphoniques, en face-à-face, à domicile, dans des services médicaux), les définitions des violences, le vocabulaire employé ont fait l'objet de nombreux débats et séminaires entre chercheurs-chercheuses et praticien-nes.

L'enquête ENVEFF menée en France au téléphone a évité le mot violence et n'a cité que des faits concrets, sans qualificatifs ni jugements de valeur. Les types d'agressions ont été des indicateurs construits par regroupement de faits relevés au cours des entretiens téléphoniques. Ceux-ci duraient environ 45 mn, pendant lesquels l'enquêtrice établissait progressivement une relation de confiance en commençant par des sujets « neutres » : données contextuelles, cadre de vie, caractéristiques familiales, etc... Ainsi des faits parfois enfouis, anciens ou difficiles à évoquer, ont pu émerger progressivement.

Les faits retenus ont été :

- gifles, coups avec ou sans objet contondant, menace avec une arme, tentatives d'étranglement ou de meurtre, enfermer, empêcher de sortir, abandonner sur la route, empêcher de rentrer chez soi, vol avec violences, etc… Ces faits ont été regroupés comme agressions physiques.

- Avances sexuelles : « pelotage », attouchements déplaisants, imposition d'images pornographiques, etc..
- Agressions sexuelles : attouchements, tentatives de rapport forcé, rapport forcé. Dans le couple, rapports forcés et gestes sexuels refusés
- Pressions psychologiques : pour le conjugal, menace de s'en prendre aux enfants, contrôle des sorties, des relations, imposition de comportements, dévalorisation, dénigrement, refus de parler, empêcher d'accéder aux ressources. Au travail : brimades, dénigrement, mise à l'écart.
- Agressions verbales : insultes, dénigrement, etc…

Ces faits ont été relevés dans différents contextes : espaces publics, travail, couple, familles et entourage proche. La dernière partie du questionnaire a abordé les agressions physiques depuis l'âge de 18 ans et le agressions sexuelles au cours de la vie.

Les résultats ont montré que « *quel que soit le type de violences, les femmes les plus jeunes, entre 20 et 24 ans, ont déclaré en avoir subi plus que leurs ainées*[5] ». La gravité des faits a été mesurée par le cumul de plusieurs types de violences et par leur fréquence au cours de l'année précédant l'enquête. On soulignera que « *près de la moitié des victimes ont parlé pour la première fois lors de l'enquête, 31% de celles qui vivent des situations très graves et 60% des autres. Les violences sexuelles sont les plus cachées : 69% des cas*[6] ».

Ainsi par sa rigueur et son objectivité, cette enquête a fait autorité en France, et a permis d'engager des réformes légales et de mettre en place des politiques publiques plus efficaces, même si certains esprits sceptiques en ont trouvé les résultats très exagérés[7].

5 Voir référence 2, page 19.

6 Ibidem, page 23.

7 Notamment Elisabeth Badinter dans son ouvrage « Fausse route » qui a prétendu que les associations de défense des victimes de violences encourageaient les femmes à se plaindre pour un compliment mal tourné ou pour une petite claque. Les mêmes critiques ont été formulées en Suède,

Ecouter les victimes n'est pas forcément prendre parti ou exagérer les résultats. Au contraire, l'expérience permet de repérer des comportements typiques, au milieu de l'extrême variété des situations. Les vraies et les fausses allégations ne se ressemblent pas. L'expérience des écoutantes du service national d'écoute téléphonique sur les violences conjugales (le 3919 en France), leur permet de distinguer immédiatement des vraies victimes et des fausses allégations, qui, bien que rares, existent. Des personnes qui se complaisent à décrire des sévices, qui donnent des détails sans qu'on les leur demande, c'est immédiatement suspect. Les vraies victimes ont du mal à parler, il faut être très délicat avec elles, passer par plusieurs étapes pour qu'elles osent soulever le voile et puissent reconnaitre qu'elles ont été maltraitées et jusqu'où sont allées les choses. D'ailleurs les écoutantes ne leur demandent pas de « *tout dire* », c'est l'affaire de la police de demander les détails.

Les victimes réelles sont le plus souvent responsabilisées des violences qui leurs ont été infligées, elles ont honte, elles souffrent de la perte d'estime de soi, elles croient que tout est de leur faute. Elles auraient plutôt tendance à minimiser les violences, d'abord parce que le souvenir est trop douloureux ou même effacé par un effet de protection psychologique bien connu des spécialistes du stress post-traumatique (une sorte de dédoublement, qui permet de survivre à un viol ou à une séance de torture). Mais aussi parce qu'elles sont agressées le plus souvent par leur entourage et qu'elles se trouvent dans un conflit de loyauté. Elles aiment a priori ou ont aimé les personnes qui les agressent et ne comprennent pas bien ce qui a pu ainsi changer les choses. Le plus souvent les violences se sont

---

tellement il est difficile d'admettre que des archaïsmes persistent dans les sociétés modernes occidentales.

installées progressivement et les repères se sont déplacés progressivement. L'agresseur qui domine sa victime trouve toujours « *normal* » ce qu'il lui fait, c'est la victime qui ne se comporte pas bien et qui doit corriger sa conduite. Ou qui doit être « *corrigée* » pour se comporter mieux. Paradoxalement, il n'est pas facile de se reconnaitre victime quand l'agression vient de personnes avec qui on a une relation affective ou intime.

Ainsi, soit parce que la société elle-même a normalisé le fait, soit parce qu'il est difficile de reconnaitre publiquement qu'on a été rabaissé et humilié, il faut beaucoup de patience pour faire parler les victimes. La société « normalise » une violence, quand les voisins considèrent normal qu'un homme batte sa femme si elle refuse une relations sexuelle[8], ou quand il est socialement normal d'infliger telle ou telle punition aux enfants. Par exemple quand une institutrice de maternelle punit un petit garçon turbulent de 5 ans en lui baissant le pantalon au vu de tous, pour lui faire honte[9] et le « calmer ». En fait pour assoir son autorité qu'elle considère mise à mal par le fait que le garçonnet ne tient pas en place.

Que la violence soit exercée par un homme sur une femme, ou par une femme sur un petit garçon, il s'agit dans les deux cas d'utiliser la sexualité pour humilier et obtenir une obéissance. Cette violence psychologique ou physique, à caractère sexuelle, ne sera pas forcément identifiée comme violence par la victime ou par l'auteur. L'enfant peut identifier qu'il a été puni, mais pas forcément qu'il est victime de violence s'il n'est pas battu. Il pensera peut-être qu'il mérite la punition. Il ne peut pas évaluer la proportion et la pertinence de la

8 Témoignage d'un promoteur Nigérien, dans un atelier genre au Togo en juillet 2011 : *« les voisins ne disent rien quand on entend une femme battue crier, car ils pensent qu'elle se refuse à son mari et que celui-ci est en droit de la battre ».*

9 Témoignage de l'auteure qui a assisté à la scène dans son enfance.

punition, ou l'interdit que l'adulte devrait respecter de dénuder ses parties intimes. Et une femme peut se faire le relais inconscient d'une violence de genre, qui opprime l'ensemble des femmes, mais peut aussi s'exercer sur des petits garçons, mis dans la même situation d'infériorité.

C'est donc en relevant des faits, plus qu'en espérant un jugement de la part des victimes et en créant une relation de confiance, que l'on peut dépasser les tabous et permettre aux victimes de parler. L'analyse vient après.

Interroger des enfants, une double difficulté

Si les femmes victimes de violences conjugales semblent souvent « ambivalentes » pour les raisons exposées, quand il s'agit d'enfants la difficulté est redoublée, en tant que victimes et en tant qu'enfants. La parole des enfants devant la justice a été longtemps niée, puis elle a commencé à acquérir un peu plus de reconnaissance. Les enfants sont des mineurs mais leurs déclarations sur des violences subies ont des conséquences pénales (quand la loi a reconnu les violences). Les adultes qui entourent les enfants, parents, enseignants, policiers ou juges, ont autorité sur eux/elles. Ils peuvent avoir une forte influence, soit pour les faire taire, le plus souvent, soit pour orienter leurs paroles. Or les violences envers les enfants proviennent le plus souvent de leur entourage, des personnes qui les ont en charge et sont censés les aimer et les protéger.

Un procès célèbre en France [10] a fait reculer énormément la crédibilité de la parole des enfants, après des années d'avancées et de

10 Procès dit d'Outreau, concernant des familles vivant dans un quartier populaire, où des parents (pères et mères) ont utilisé leurs enfants pour des séances pédophiles collectives.

lutte contre l'impunité. Un juge excessif, plus soucieux de sa carrière que de la vérité, a cru démanteler un réseau international pédophiles et a poussé des enfants et adolescents à dénoncer un grand nombre d'adultes de leur entourage. En allant trop loin dans son zèle dénonciateur, en poussant les enfants à accuser, il a fait condamner plusieurs innocents en même temps que des coupables, il a fait douter de nouveau de la parole des enfants et fait considérablement reculer la lutte contre les violences sexuelles et pédophiles. Aujourd'hui le procès d'Outreau est devenu aux yeux du grand public et de beaucoup de professionnels du droit, le symbole des fausses accusations par des enfants.

La peur d'accuser sans fondement, ou de remettre en cause les institutions, est redevenue, semble-t-il, plus grande que la peur de laisser des agresseurs d'enfants impunis. Or quand des précautions élémentaires sont prises, quand les enfants sont mis en confiance mais non conditionnés, leur parole et surtout les premières paroles, restent des éléments décisifs. Ensuite, la répétition, la pression, l'ambiance intimidante d'une enquête, peut générer des dérives. Les brigades des mineurs, constituées de personnel expérimentés, savent que c'est en général la première déclaration qui est la meilleure, celle qu'on n'a pas trop préparée, qui n'a pas été trop répétée, mais surtout celle qui s'est faite avec le moins de pressions possibles et par des méthodes simples ou indirectes, comme le dessin, le jeu, l'expression libre, utilisant le vocabulaire de l'enfant, sans adjectifs ni jugements de valeur. Les enfants ne peuvent être responsabilisés des conséquences de leurs paroles, ils doivent pouvoir parler le plus librement possible et donc les interrogations doivent être dénuées de connotations morales, de menaces ou de pressions directes ou indirectes.

Ainsi seules des personnes très bien formées et respectueuses des enfants peuvent obtenir des informations consistantes. Elles peuvent aussi comprendre les contradictions éventuelles du discours des

victimes, suscitées par les conflits de loyauté que celles-ci vivent : elles peuvent se rétracter, elles peuvent avoir peur, ne pas se rappeler, aimer celui ou celle qui s'est révélé être leur bourreau, lui faire encore confiance même après des agressions, etc.

C'est pourquoi la formation des enquêteurs et des intervenants, leur expérience ou bonne préparation est si importante.

L'école peut-elle garantir ces conditions de confidentialité, accueillir ces doutes et ambivalences ? Ce n'est pas toujours évident, mais quand les moyens sont mis en place pour dépasser ces obstacles, les résultats sont surprenants. Une enquête menée par l'Observatoire des violences envers les femmes de Seine-Saint-Denis, département français de la banlieue parisienne, s'est heurtée à cette question[11]. Dirigée par Maryse Jaspard de l'INED, selon une méthodologie inspirée de l'expérience de l'enquête ENVEF, l'enquête devait être appliquée initialement auprès de collèges et lycées du département. Mais finalement, il n'a pas été possible d'obtenir toutes les autorisations administratives et l'enquête a du s'adresser uniquement à des jeunes filles majeures. Au nombre de 1600, âgées de 18 à 21 ans, elles ont été recrutées dans des universités, dans la rue, des centres commerciaux, des lycées, des missions locales[12] et quelques foyers de jeunes travailleurs. Les entretiens en face-à-face ont duré entre 30 minutes et une heure et demie, soit 800 heures d'enregistrements. Comme dans l'enquête ENVEFF, le temps nécessaire à une relation de confiance a été pris et jamais les mots de violences ou agressions n'ont été prononcés. On en verra plus loin les résultats, ils ont révélé une prévalence des violences qui ont dépassé les attentes (ou les craintes). Bien que le niveau d'études des jeunes filles de ce département

11 Voir rapport annuel de l'Observatoire présenté le 6 mars 2007 à Bobigny, intitulé « Filles, connaitre et prévenir les comportements sexistes et violents ».

12 Centre dédiés à l'emploi des jeunes non qualifiés dans les quartiers sensibles en France.

populaire ait été en moyenne assez élevé (très peu n'avaient pas le baccalauréat), « nous ne pensions pas être face à des taux de violence si élevés pour ce type de population. Les résultats sont durs à accepter pour nous », a déclaré Maryse Jaspard, lors de la présentation des résultats.

Dans une expérience très récente, menée par Enda Graf au Sénégal, au mois de mars 2013[13], une enquête sur la prévalence et causes identifiées de la déscolarisation des filles a été menée dans le principal collège de Kédougou, région rurale enclavée à la frontière avec la Guinée et le Mali. Celui-ci ne comptait en effet que 38% de filles (soit 342 sur 900 élèves en 2012). Ateliers, débats et rencontres institutionnelles ont entouré l'enquête, dans le cadre d'une semaine de sensibilisation autour du 8 mars, journée internationale des droits des femmes. L'initiative avait été prise par une association de migrants en France, anciens ressortissants de Kédougou, composée en partie d'enseignant-es, un soutien technique a été demandé à Enda, qui avait réalisé auparavant un recensement d'initiatives citoyennes pour l'Education, la Formation et l'Insertion au Sénégal[14], incluant Kédougou. Douze enquêteurs ont été recrutés et formés, pour se déployer en une matinée dans toutes les classes et aider l'ensemble des jeunes et les professeurs à remplir les questionnaires. Elèves et personnels d'encadrement ont rempli individuellement un questionnaire d'une dizaine de questions. Cette enquête a révélé après traitement 234 cas de filles ayant abandonné le collège depuis trois ans, principalement en 2012, et 216 cas de jeunes filles considérées par

13 Projet mené par l'association de ressortissants de Kédougou en France APECEK, en collaboration avec les ONG Enda Graf et Enda Europe, auquel est associée l'auteure. Il est destiné à lutter contre l'abandon scolaire des filles dans un collège de Kédougou en raison principalement des mariages et grossesses précoces et à promouvoir des solutions innovantes dans un réseau unissant les institutions et des associations.

14 Projet Jang Jub Tekki (Apprendre et réussir dans la droiture), mené en partenariat avec le GRET en 2010-2012

les enquêté-es comme étant en risque de déscolarisation. La cause principale invoquée était aux deux tiers des mariages et grossesses précoces, et quelques cas de viols; la pauvreté ou les réticences générales des parents à la scolarisation des filles n'intervenaient que dans une proportion beaucoup moindre. L'ampleur de la situation révélée suscite plusieurs réflexions : le lieu et la forme de l'enquête, comme « devoir sur table » impliquant tout le monde du haut en bas de la hiérarchie, dans toutes les classes du collège, a-t-il légitimé la révélation des pressions sociales et violences banalisées, que sont le mariage ou les grossesses précoces ? La campagne du 8 mars, les débats animés du club des jeunes, ont-ils joué un rôle catalyseur et facilitateur ? Auraient-ils conduits à « gonfler » les résultats ? Probablement non, l'anonymat des questionnaires et le fait qu'environ un tiers des questionnaires seulement ont signalé des cas, font penser qu'il n'y a pas eu de biais dus à des réponses « de complaisance », phénomène souvent présent dans les enquêtes. Le biais dans ce type d'enquête serait plutôt à craindre du côté du sous-enregistrement des faits, que de leur exagération. Ces résultats sont cohérents et même inférieurs à l'étude de l'USAID au Sénégal mentionnée plus bas.

Dans d'autres expériences récentes, Enda Graf a eu recours à des « focus groupes » pour faire parler en milieu scolaire des enfants de 9 à 10 ans. Le focus group est anonyme, les enquêteurs ne demandent pas le nom des participants. Reconnaissant la force de la séparation des filles et des garçons de cet âge dans les cours de récréation, ségrégation intériorisée par les filles au moyen de comptines chantées "*goor gni thi goor gna, djiguene gni thi djiguéne gneu...*", qui signifie littéralement "*les garçons chez les garçons, les filles chez les filles*", des focus groupes séparés ont été organisés : un groupe de filles d'abord, puis les mêmes filles mélangées à des garçons.

En effet, encore plus qu'avec des adultes, les petites filles ont du mal à parler librement en présence des garçons, surtout s'il s'agit de parler de certains problèmes avec les garçons. Le fait de les séparer des garçons dans un premier temps, permet aux filles de s'exprimer plus librement sur des sujets sensibles et de parler d'événements ou de fait qu'elles auraient tenus secret en présence des garçons. On le constate aisément dans la deuxième phase, quand le groupe est mixte. A partir du même guide de discussion, et malgré le temps précédent d'expression plus libre, les filles donnent des réponses beaucoup moins tranchées, elles restent dans le consensus et la négociation[15].

Que faire des révélations durant les enquêtes? Une question institutionnelle, de formation et d'éthique

Les victimes, mises en confiance, parlent souvent pour la première fois, même si c'est de façon difficile et douloureuse. Les violences révélées ne sont pas des informations sociologiques ordinaires, sont des délits, voire des crimes, les données recueillies ne peuvent donc être traitées de façon anodine. Selon les pays, la loi oblige de plus en plus fréquemment une personne qui apprend qu'un délit a été commis à le révéler à la police ou la justice, à plus forte raison s'il s'agit d'un crime commis sur un enfant. La « neutralité scientifique » ne peut donc être prise au pied de la lettre.

Les enquêteurs et enquêtrices gagneraient donc recevoir une formation particulière et pouvoir transmettre ces informations à qui de

15 Ateliers de diagnostic qualitatif Enda Graf-EFUS (Forum Européen sur la Sécurité Urbaine) sur la sécurité urbaine à Dakar en 2012, appuyés méthodologiquement par l'auteure. Les résultats sont en cours de traitement. Témoignage d'Idaly Kamara, membre de l'équipe d'enquêteurs, durant un e-forum sur les violences de genre en milieu scolaire, organisé par l'association Genre en action en février-mars 2013. Publication en cours.

droit, et aider les victimes à accéder à un service apte à les recevoir et donner des suites. Cependant la dénonciation n'est pas seul point crucial, mais aussi la sécurité et l'accompagnement des victimes après dénonciation. En Afrique subsaharienne, où le nombre de lieux d'accueil des victimes est très réduit, et où la place de la justice formelle peut être réduite, des jeunes filles peuvent se trouver exposées à une cascade de règlements de comptes et vengeances entre familles, voisins et institutions, dans leur entourage immédiat, comme le rappelle Patience Batouré, chargée de suivi d'un projet de consolidation des Brigades de dénonciation des violences faites aux filles à l'école, au Cameroun. En France, les pressions du voisinage ne sont pas non plus absentes. Sans transiger et sans risquer de favoriser l'impunité des violences, il convient de mettre en place une stratégie qui assure au premier chef la sécurité, le suivi et l'accompagnement juridique, social et psychologique des victimes.

L'école, un espace poreux à l'intersection de l'espace public et de l'espace privé

Si chaque espace joue son rôle dans le maintien des violences de genre, chaque espace peut également jouer un rôle particulier dans la lutte contre les violences de genre.

Les violences de genre trouvent en bonne partie leur origine dans la famille, notamment dans les enjeux de contrôle des femmes et de leur sexualité au sein des relations conjugales, que le contexte légal soit monogame ou polygame, et dans la sexualisation précoce des petites filles et des jeunes filles.

Plus les violences sont acceptées et banalisées, plus elles traversent l'école, soit en perturbant la vie des enfants qui ne peut être dissociée entre leur vie publique et leur vie « privée ». Soit parce que l'école comme institution est traversée des mêmes convictions que les

familles les entourant et donc reproduit les mêmes violences, qu'il s'agisse des relations entre adultes et enfants ou entre les enfants, garçons et filles.

Depuis cinq ou six ans et chaque jour un peu plus, on commence à reconnaitre en France l'impact sur les enfants des violences conjugales. Les enfants sont de moins en moins considérés comme des « victimes indirectes » pris en compte seulement quand ils reçoivent eux-mêmes des coups ou des insultes. Face à la société et souvent face à la justice, le discours dominant le plus fréquent au sujet d'un père violent était: "c'est peut-être un mauvais mari, mais c'est un bon père", si les enfants n'étaient pas directement maltraités.

Aujourd'hui, on comprend mieux que les enfants sont des victimes directes en raison des effets déstructurant des violences dont ils sont les témoins. Ces violences affectent leur confiance en soi, l'idée que le père est un parent protecteur, elles perturbent leur relation à la norme et à la loi[16]. Le contraste vécu entre l'enfer domestique et les apparences qu'il faut sauver face aux autres, crée un dilemme très perturbant, un trouble, voire une culpabilité chez les enfants. Et ces effets peuvent être différenciés chez les garçons et chez les filles.

L'école à qui a été transférée une partie des fonctions éducatives de la famille, afin de former et socialiser les nouvelles générations, est également perturbée par les violences dont l'origine l'école se reconnait affectée par des violences de genre dont l'origine est globalement sociale ou familiale, sans en être directement le lieu de commission ou en être à l'origine. Mais elle s'avère incapable de les freiner et donc manque à sa mission centrale en ne pouvant pas retenir

16 On part ici du fait que le père est encore socialement considéré comme le « représentant de la loi » dans de très nombreuses familles où s'exercent des violences conjugales, bien que l'autorité parentale soit juridiquement partagée. Dans une analyse plus critique, évidemment toute personne peut exercer cette fonction structurante. Les auteurs de violences conjugales sont des hommes dans 80 à 90% des situations.

les filles à l'école, en ne réussissant pas à les orienter vers des études plus poussées et à persuader les parents qu'elles en ont besoin et que le pays lui-même en a besoin.

Mais en approfondissant la réflexion, les associations de lutte contre la déscolarisation des filles[17] signalent qu'une partie des relations sexuelles précoces se nouent bien à l'école, entre enseignants masculins et des jeunes filles. Elles attribuent cette situation au fait que l'âge des enseignants du collège est en moyenne très jeune. Un certain nombre de filles sont de leur côté « en retard » dans leurs études. La faible différence d'âge et la faible formation des enseignants font que les barrières qui devraient exister à des relations affectives ou sexuelles entre enseignants et apprenantes ne sont pas bien solides. L'enquête a révélé des grossesses « non désirées » et des cas de viols. Un travail qualitatif et précis devra suivre pour affiner le diagnostic et mieux comprendre les modalités et les occurrences de ce type de violence.

Le faible nombre de filles dans un établissement ou dans une classe est en soi un problème. Plus le nombre de filles baisse dans un établissement, plus la vie des filles qui restent devient difficile, plus les violences quotidiennes peuvent aussi se développer. Certaines jeunes filles se sont exprimées en ce sens au cours d'échanges sur ce sujet dans le cadre de projets de développement associant migrants et acteurs de la coopération décentralisée[18]. Ainsi Aissé, jeune malienne de la région de Kaye, meilleure élève de sa classe dans son collège puis son lycée, témoigne que ses parents non seulement ont interrompu ses brillantes études pour la marier à un cousin âgé en France, mais ont retiré encore plus tôt sa plus jeune sœur de l'école : le trop faible

17 Telle de l'ASCOFI, Association pour la Scolarisation des filles au Sénégal et ses antennes régionales.

18 Rencontres entre acteurs de la coopération de la ville de Montreuil avec le cercle de Yélimané, région de Kayes, au Mali, 2012. La jeune fille a témoigné dans une réunion concernant la scolarisation des filles et les « mariages arrangés » avec des migrants en France.

nombre de filles dans l'établissement faisait craindre aux parents des viols sur le chemin de l'école, dans les toilettes, par les professeurs. Pour préserver son avenir (ou sa virginité), ils préfèrent la garder à la maison. Ainsi la mixité scolaire se détricote, le recul de la scolarisation fait boule de neige.

Cet impact des violences conjugales sur la vie des enfants dans les espaces où ils sont socialisés et suivis, est relevé aussi par un travailleur social, spécialisé dans l'accompagnement des enfants de femme victimes de violences, au sein d'un centre d'hébergement de la région de Belfort en France[19]. On rappellera que l'enquête ENVEFF a démontré que l'impact des violences conjugales était similaire dans toutes les couches sociales. Si les femmes d'origine migrante représentent un public majoritaire dans les foyers d'hébergement, c'est en partie parce qu'elles proviennent de pays où les droits des femmes sont moins bien défendus, mais aussi parce que les centres d'hébergement accueillent en priorité des femmes qui n'ont pas dans leur entourage de relais familial soutenant en cas de violences du conjoint ou les moyens matériels de partir de chez elles pour échapper à leur conjoint violent. Et celles qui peuvent connaitre ou accepter l'aide des services sociaux.

L'école ou les lieux de socialisation des enfants peuvent alors être des lieux de dépistage des violences subies directement ou indirectement dans la famille, mais aussi devenir des caisses de résonnance et de reproduction des violences. Un petit garçon violent à l'école contre les petites filles, peut être le témoin impuissant de violences familiales, et les reproduire comme conduite apprise, puisque c'est le modèle qu'il vit, mais aussi pour évacuer son malaise. Les petites filles peuvent être poussées à s'identifier plus à leur mère, et peuvent également

19 Mathieu Besset : article intitulé « Tu es le portrait craché de ton père : il sourit, il est fier d'être le portrait craché de son père… », http://solidarite-femmes90.com/

reproduire à leur manière le schéma observé, sans que cette transmission ou reproduction soit automatique.

L'éducateur de Solidarité Femmes de Belfort note : « *Lorsqu'un couple est pris dans un processus de violences conjugales, il donne à voir et à vivre à ses enfants des relations paradoxales de part leur nature, leur intensité, leur fréquence alors que les parents sont censés leur apprendre à* ***être en amour*** *et* ***être en société****. Le souvenir traumatisant peut être source d'angoisse et de stress. Toutefois, les conséquences des violences conjugales sur le développement des enfants sont encore mal connues mais ces enfants peuvent développer un mode relationnel distordu intériorisé comme normal, un usage de la violence comme mode privilégié de la résolution des conflits ainsi qu'une représentation tronquée des rapports entre les hommes et les femmes (….) Les enfants sont « empêtrés » entre l'empathie envers leur mère et la colère à l'égard du père (…) Mais en même temps il ressentent du mépris pour leur mère en raison de sa faiblesse de ne pas pouvoir mettre un terme à la relation. Il ressent la tentation de s'associer au père qui leur semble avoir le pouvoir et le contrôle dans la famille. Il peut percevoir les efforts de leur mère pour mettre fin à la violence et la rendre responsable de la séparation de la famille et de la souffrance de leur père « abandonné ». Ainsi il peut prendre le parti du père parce qu'il doit quitter la famille, vivre seul et peut-être même aller en prison. Ces sentiments paradoxaux s'enracinent dans un* ***conflit de loyauté****. D'une manière générale, les enfants sont loyaux à leur parent, surtout dans les familles où la violence existe et sont dans l'impossibilité de choisir, si ce n'est que la famille ne se sépare pas* ».

Ces observations réalisées dans un contexte social comme la France où les violences touchent encore 10% des femmes adultes seraient probablement démultipliées, dans un contexte où, selon une enquête sur les violences de genre au Sénégal, réalisée en 2008 auprès de 2200

personnes[20], hommes et femmes, au moyen d'outils quantitatifs et qualitatifs, les seules violences conjugales sexuelles ou liées à la sexualité, ont une prévalence très élevée, comme le montre le tableau suivant. On soulignera par ailleurs que 40% des femmes et 20% des hommes déclaraient que leur conjoint l'avait agressé-e par le biais d'insultes ou de coups aux enfants, ce qui montre que l'enfant peut être une sorte d'otage de violences qui se nouent sans lui et que sa vie quotidienne peut en être fortement imprégnée.

Tableau 21 : Violence sexuelle conjugale subie par les femmes au cours des 12 derniers mois

Type de violence	Pourcentage	Localités
Le mari refuse de donner de l'argent pour punir d'avoir refusé les rapports sexuels	9%	Dakar ville, Dakar-banlieue, Ziguinchor, Tambacounda, Kolda, Matam
A reçu des coups pour avoir reproché au mari de faire la cour à d'autres femmes	6%	Dakar ville, Dakar-banlieue, Ziguinchor, Tambacounda, Kolda, Matam
Immobilisée de force par l'époux pour avoir des rapports sexuels avec lui	5%	Tambacounda, Matam
A été battue pour avoir refusé d'avoir des rapports sexuels	5%	Dakar ville, Dakar-banlieue, Ziguinchor, Tambacounda
A été battue par le mari pour avoir exigé de l'argent pour la dépense	4%	Dakar banlieue, Ziguinchor, Matam
Le mari a refusé d'avoir des rapports sexuels pour faire pression sur elle	3%	Dakar-ville, Dakar-banlieue, Ziguinchor
A été battue par le mari pour avoir utilisé des produits contraceptifs	2%	Zone rurale de Kolda
A été battue par le mari, alors qu'elle était enceinte	1%	Dakar-ville, Ziguinchor

La possibilité de doubles réponses ne permet pas de tirer de ce tableau un taux de prévalence global, mais on peut y voir comme les auteurs, une banalisation de la violence quotidienne de genre, envers les femmes.

20 Cheikh Ibrahima Niang et alii, de l'Institut des Sciences de l'Environnement, faculté des sciences et Techniques de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar : « Situation des violences basées sur le genre au Sénégal », avec le soutien de l'UNIFEM, UNFPA et le Ministère de la Famille du Sénégal, Dakar 2008.

Devant des résultats massifs et inquiétants, tout un champ à explorer

Les chiffres de toutes les enquêtes identifiées dans le rapport « *Les violences de genre en milieu scolaire en Afrique subsaharienne francophone*[21]», montrent des chiffres et des mécanismes qui empêchent massivement les filles de se scolariser « normalement ». Il ne peut donc pas s'agir d'une simple influence de la société sur l'école, mais d'une remise en cause fondamentale des fonctions de l'école, qui l'interpellent directement.

L'enquête qui concerne le Sénégal a été réalisée par l'USAID. Elle a montré que 62% des filles enquêtées avaient déclaré faire l'objet d'insultes dans le contexte scolaire, 44% d'humiliations, 37% de harcèlement sexuel et 14% de viols. Les auteurs signalés sont pour 42% des enseignants selon les enquêté-es et 20% seulement les élèves, en ce qui concerne les violences en général. Ils sont pour 37% des enseignants et 28% des élèves pour les viols. Interrogeant les auteurs présumés, 41% des garçons élèves se déclarent auteurs d'attouchements et 10% de viols, tandis que 35% des enseignants se reconnaissent coupables de harcèlement sexuel.

Dans l'enquête de Seine Saint-Denis, 43% des jeunes filles interrogés ont des pères nés à l'étranger (Maghreb, Afrique Sub saharienne principalement, puis Asie et Caraïbes), et 8% dans les DOM, ce qui produit un effet « deuxième génération » et nous permet de faire le pont avec des situations africaines. Les résultats de l'enquête montrait

21 Marie Devers, Paule Elise Henry, Elisabeth Hofmann, Halim Benabdallah, de Genre en Action : « Les violences de genre en milieu scolaire en Afrique Sud saharienne », publié par la Direction de la Mondialisation, du Développement et du Partenariat, Ministère des Affaires Etrangères, Paris 2012.

des différences entre les espaces de vie[22], on reprendra les résultats concernant les violences physiques et les violences sexuelles:

- dans les *espaces publics* ou lors de leurs sorties, 6% des enquêtées ont subi au cours des derniers mois des coups, des gifles ou des brutalités physiques, 5% du racket ou des vols avec violences, 1,5% ont été menacées par une arme ou ont subi une tentative de meurtre. Mais surtout 60% ont subi au moins une fois une forme de harcèlement sexuel (hors propositions sexuelles déplaisantes), c'est-à-dire une forme d'intrusion et d'actes physiques graves : 49% ont été suivies dans la rue avec insistance, 26% ont subi des « mains aux fesses, aux seins », ont été coincées pour être embrassées ou « pelotées », 13% ont été confrontées à des exhibitionnistes. Au sein des lycées, 17% des filles enquêtées ont subi une forme de harcèlement sexuel.

- Au sein de la *famille*, 15% des filles ont reçu des gifles, 6% ont été frappées ou tabassées, 4% mises à la porte de chez elles, 2% enfermées, 2% menacées avec une arme, 1% ont subi des attouchements sexuels, 1,5% des « mains aux fesses ou aux seins », ou ont été coincées pour être embrassées. Dans les « relations de couple » avec leur petit ami, entre 5 et 6% ont subi des attouchements non désirés, quelques-unes ont été forcées de se déshabiller, ont subi du chantage pour accepter une pratique sexuelle, 3% des tentatives de viol.

Pour résumer, 30% des filles ont subi des violences physiques au cours des derniers 12 mois, 5% des violences sexuelles graves et 60% du harcèlement.

Dans 80% des cas, les agresseurs sont des hommes adultes et non des mineurs et dans les deux tiers des agressions sexuelles, ce sont des hommes de plus de 20 ans et donc assez rarement leurs camarades de classe ou leurs amis, mais les adultes de leur entourage immédiat des jeunes filles, notamment dans la famille.

22 Voir rapport cité dans la note 10, pages 20 à 23

Maryse Jaspard estime que ces chiffres importants pour le contexte français montrent que les violences sont dénoncées de plus en plus, notamment grâce à l'action du secteur associatif et de l'Observatoire des Violences départemental. L'âge joue un rôle, pour expliquer que les jeunes filles subissent 2 à 5 fois plus de violences que les femmes adultes interrogées en 2000. Mais le fait qu'elle se soit déroulée en 2006, après de nombreuses campagnes, a fait qu'il est devenu moins difficile de parler des violences, notamment au sein du couple et de la famille. En effet, contrairement aux adultes, une majorité de filles avaient parlé avant l'enquête. Cependant la chercheuse considère que parmi tous les types de violences, les violences au lycée restent encore largement sous le seau du silence.

Conclusion

La réalisation d'enquêtes sur les violences de genre à l'école, leur méthodologie, l'interprétation des résultats, l'accompagnement des professionnels et des victimes font bouger des tabous, posent des questions éthiques, et remettent en cause les cadres habituels des analyses et études sociologiques, notamment les frontières entre la recherche et l'action.

Mieux connaitre ces violences est probablement une des clefs essentielles de la non-couverture universelle de l'école en Afrique au-delà du primaire. Savoir que les violences persistent de façon dissimulée même dans des pays plus égalitaires du point de vue de l'accès des femmes à l'éducation et au travail, aide à prendre la mesure du défi, mais permettra aussi de gagner du temps aux sociétés africaines pour atteindre une plus grande justice sociale entre femmes et hommes et tendre vers l'universalité de la scolarisation.